



CONTRAT A TERME ORGE DE BRASSERIE

TAILLE DU CONTRAT	Cinquante tonnes métriques
ORIGINE	Origine Union Européenne
QUALITE	<p>Orge de qualité saine, loyale et marchande dont les spécifications sont :</p> <p>Germination¹ minimum 95 %, refus en dessous (Méthode Aubry appliqué)</p> <p>Humidité maximum 14,5 %, refus au dessus</p> <p>Protéines maximum 11,5 %</p> <p>Calibrage 90 % minimum au dessus de 2,5mm et 3 % maximum en dessous de 2,2mm</p> <p>Pureté variétale 93 %</p> <p>La teneur en impuretés étrangères est, conformément à l'Addendum IV, inférieur ou égale à 2 % maximum (F), inférieure ou égale à 1 % maximum (G), et, concernant les impuretés spécifiques de 4 % à 7 % telles que définies dans l'Addendum IV.</p> <p>Variétés : deux variétés de printemps à 2 rangs sont éligibles et choisies parmi une française et une anglo-scandinave et déterminées par le comité expert chaque année avant l'introduction à la cotation de l'échéance de la nouvelle campagne, à savoir l'échéance de cotation du mois d'août. <i>Sebastian et Tipple pour les récoltes 10/11 et 11/12 (Inter Courtage).</i></p> <p>¹ Les analyses de germination ne s'appliquent qu'à partir du 15 octobre de l'année de récolte.</p>
ECHEANCES DE COTATION	Huit échéances sont cotées en permanence parmi janvier, mars, mai, août et novembre
MODE DE COTATION	Exprimé en euro et centimes d'euro par tonne métrique livrable en FOB Anvers ou Gant
ECHELON MINIMUM DE COTATION	0,25 € par tonne métrique
CLOTURE D'UNE L'ECHEANCE	Le 5 du mois d'échéance à 18h30. En cas de fermeture du marché, la clôture a lieu la journée de négociation précédente
JOUR DE NOTIFICATION	Le premier jour de négociation suivant le jour de clôture
PERIODE DE LIVRAISON	négociation du mois d'échéance
HORAIRES DE NEGOCIATION	10h45 à 18h30

Inter-Courtage